



ACTION ET DEMOCRATIE CFE/CGC
Syndicat National

Vice-président
René CHICHE

Adresse fédérale
15-17 rue Beccaria
75012 PARIS

Adresse statutaire
142 rue de Rivoli
75001 PARIS

Adresse Postale
Secrétariat National
9 rue de la Charente
68270 WITTENHEIM

Téléphone
06 74 82 67 45

Courriel
chicherene@gmail.com
adnational@actionetdemocratie.net

Web
www.actionetdemocratie.com

Paris, le 04 octobre 2021

Monsieur Vincent SOETEMONT
Directeur général des ressources
humaines
Ministère de l'éducation nationale, de la
jeunesse et des sports
72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

Objet : Situation des personnels vis-à-vis de l'obligation vaccinale

Monsieur le directeur général,

Par une lettre du 1^{er} octobre 2021, vous avez répondu à notre lettre du 12 septembre 2021 adressée au ministre chargé de l'éducation en vue de lui demander de dispenser de l'obligation vaccinale à titre professionnel les psychologues de l'éducation nationale et les enseignants affectés dans les établissements et services médicaux-sociaux.

Je regrette infiniment que vous n'ayez pas jugé bon de répondre favorablement à nos demandes.

1/ S'agissant des psychologues de l'éducation nationale, vous affirmez que le ministère fait une simple application de la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire. Vous ne pouvez cependant pas ignorer l'étude d'impact de cette loi, qui ne laisse aucun doute concernant l'objectif poursuivi par l'obligation vaccinale des personnels soignants : il s'agit « *de mobiliser la vaccination de manière encore plus affirmée pour les personnes amenées à accompagner au quotidien les publics vulnérables qu'il s'agit de protéger contre les risques de la Covid-19* » (Etude d'impact du projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire, introduction générale, p.4 - NOR : PRMX2121946L/Bleue-1) et c'est encore « *la protection des personnes vulnérables [qui] conduit en outre à établir à l'horizon du 15 septembre prochain une obligation de vaccination, sauf naturellement en cas de contre-indication médicale, pour les personnels soignants compris au sens large* ».

On ne peut pas considérer que le public auprès duquel exercent les psychologues de l'éducation nationale soit constitué de personnes vulnérables en totalité non plus qu'en partie, auquel cas le législateur aurait étendu le périmètre de l'obligation vaccinale à tous les personnels de l'éducation nationale.

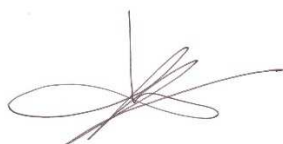
D'autre part, la loi du 5 août dit, au a) du 3°) du I. de l'article 12, que doivent être vaccinées les personnes faisant usage « *du titre de psychologue mentionné à l'article 44 de la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions sociales* », or les personnels dont nous parlons ici ne font pas usage du titre de psychologue mais du titre de psychologue de l'éducation nationale suite au décret n°2017-120 du 1^{er} février 2017. Nous considérons donc, et cela est corroboré par la description de leurs missions figurant dans le même décret, que la loi du 5 août ne s'applique pas aux psychologues de l'éducation nationale.

2/ S'agissant des enseignants exerçant au sein d'établissements médico-sociaux, vous estimez que l'obligation vaccinale se justifie afin de ne pas exposer au virus les jeunes qui, du fait de leur situation de handicap, peuvent présenter une vulnérabilité particulière, et dans le même temps vous écartez la pertinence d'un test de dépistage en affirmant qu'en raison de la durée d'incubation de la maladie, ce dernier ne présente pas le même niveau de garantie que la vaccination. Nous ne pouvons accorder une argumentation si contraire aux faits et à la science puisque, comme chacun le sait, la vaccination ne protège que des formes graves mais n'empêche ni de contracter ni de transmettre le virus à l'origine de la covid-19.

Nous sommes donc contraints par votre réponse de nous tourner vers le Conseil d'État pour demander au juge des référés de suspendre en urgence l'exécution de votre instruction du 9 septembre 2021 (NOR : MENH2127585J) publiée au BO n°34 du 16 septembre 2021.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur général des ressources humaines, en mon entier dévouement à l'école de la République et à ceux qui la font vivre.

René CHICHE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.